

Les principes asiatiques du droit des contrats (ou Principles of Asian Contract Law – PACL)

Lors d'un colloque international à l'Université de Tsinghua sur « l'harmonisation du droit privé européen et son impact en Asie de l'est » à Pékin en 2009, le professeur Naoki Kanayama de l'Université de Keio au Japon a proposé et présenté un manifeste des PACL à des professeurs chinois, taïwanais et coréens. Au regard de la situation politique et diplomatique des différents pays de l'Est et du Sud-Est asiatique (Japon, Chine, Corée du Sud, Taïwan et les dix pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), ce projet, avant tout d'initiative privée, a été pensé dans le but d'arriver à un consensus entre ces pays.

Les PACL se veulent être, à l'avenir, un modèle de législation et de réforme pour ces pays de l'Asie et mais également des vecteurs de sécurité juridique dans les transactions en permettant leur application en cas de conflit par le biais d'une clause compromissoire qui les désignerait expressément en tant que loi-modèle.

Le premier forum a eu lieu en 2010 à l'Université de Keio regroupant des professeurs venant du Cambodge, de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud, de Taïwan et du Vietnam. Pour des raisons pratiques, la langue utilisée pour les débats est l'anglais.

Depuis 2010, de nombreux pans du droit des contrats ont été traités. Ainsi, l'interprétation du contrat, sa formation, son exécution et sa non exécution, ont déjà été rédigés par différents groupes de travaux même si le travail de relecture reste très intense. Chaque pays, via leurs représentants, se doit de former une équipe de professeurs pour donner leurs avis sur les articles rédigés par ces groupes de travaux et dans le même temps, qui proposeront une solution issue de leur propre droit national pour chaque problème juridique rencontré.

En mars 2015, j'ai pu participer à un forum qui a eu lieu à Tokyo à l'Université de Keio afin de débattre sur les articles rédigés lors du forum de Séoul en 2010 portant sur l'exécution et l'inexécution du contrat. Les pays représentés furent le Japon, la Corée du Sud, la Chine, le Vietnam, le Cambodge, les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie, Singapour et la Birmanie. Ce débat fut renouvelé en décembre 2015 en Corée du Sud à Séoul à l'Université d'Incheon puis en mars 2016 une nouvelle fois à l'université de Keio à Tokyo au Japon.

Malgré les difficultés rencontrées notamment du fait de « l'éternelle opposition » entre les systèmes dits de *Civil Law* et de *Common Law*, les participants des PACL tentent donc de confronter leurs différentes conceptions du droit. Selon le professeur Kanayama, « le développement de la loi modèle, composée d'éléments divers, contribuera à la paix, à l'harmonisation et même au développement de la qualité de la vie de toutes les peuples en Asie ».